



Louvigny

AMÉNAGEMENT DE LA LISIÈRE DU PRÉ NORMAND

Pour optimiser l'infiltration des eaux pluviales, préserver la biodiversité et améliorer le cadre de vie des habitants

Commune de Louvigny
 2 646 habitants
 Communauté urbaine de Caen la mer
 Département du Calvados
 Surface du parc : 55 000 m²

L'ESSENTIEL

La commune de Louvigny accompagnée par les entreprises Solveg et Zénobia réalisent l'aménagement d'un parc dont les usages et les fonctionnalités sont transformés. Face aux inondations récurrentes dans la commune, l'enjeu est d'adapter le site autrefois nommé "la plaine inondable" en proposant un système de captage et de circulation hydraulique. L'aménagement d'espaces boisés, de mares ou de vergers et la gestion par éco-pâturage valorisent la richesse des milieux tout en assurant une continuité écologique. Autrefois très peu investi, cet espace est désormais très apprécié des usagers, notamment pour l'îlot de fraîcheur qu'il constitue en été. Ce parc est désormais un lieu qui accueille régulièrement des animations, concerts et autres activités en lien avec la découverte de la nature. Pour son action, la commune reçoit le prix coup de cœur des "Victoires de l'investissement local" ainsi que le prix du public dans la catégorie "Aménagement récréatif et renaturé" par le CAUE du Calvados.

L'ORIGINE DU PROJET

La commune de Louvigny et notamment ce site, subissent fréquemment des inondations et des crues en raison de débordements d'eau souterraine et de l'évacuation des eaux pluviales. Il y a une vingtaine d'années, la commune crée une grande digue, un chenal sec et deux bassins de rétention situés dans la plaine inondable afin de répondre à cette problématique. Plus récemment, d'autres travaux ont permis de recréer des continuités écologiques entre les différents espaces du parc boisé tout en améliorant l'infiltration des eaux pluviales. Pour la commune qui avait perçu le potentiel de cet espace, il s'agissait donc de renforcer la prévention du risque d'inondation tout en faisant de cet espace protégé un lieu d'activités pédagogiques de découverte de la biodiversité à destination des habitants.



5 HECTARES DE PARC RÉAMÉNAGÉS ET RENATURÉS

Les prairies fleuries
 Une prairie fleurie est un terrain sur lequel poussent en abondance diverses fleurs et graminées.
 Outre leur rôle ornamental, les prairies fleuries permettent de favoriser les insectes pollinisateurs et auxiliaires ! Elles participent aussi à préserver la biodiversité de ces cultures elles ne nécessitent qu'un fauchage par an, au lieu de toutes régulières.

Sauterelle verte Syrphe Paon du jour

L'ACTION PAS À PAS

RÉALISER UNE ÉTUDE

Le projet d'aménagement de la lisière du pré normand" débute en 2015 avec la réalisation d'une étude par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados (CAUE 14). Celle-ci vise à donner des pistes de réflexion par rapport à la gestion, l'aménagement et l'entretien de cet espace afin de valoriser son potentiel. En parallèle, pour répondre au problème récurrent d'inondations que connaît la commune, le Syndicat mixte de lutte contre les inondations dans la vallée de l'Orne et son bassin-versant fournit toutes les données sur la gestion des eaux.

OBTENIR DES FINANCEMENTS POUR ACCOMPAGNER LE PROJET

Pour monter le projet, la commune s'appuie en partie sur ses fonds propres mais a également la possibilité de bénéficier de subventions. En 2020, elle a l'opportunité d'obtenir des fonds LEADER, financés par le programme FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Elle bénéficie également d'un contrat de territoire par le Département du Calvados. Au total, la commune contribue pour 35 % au montage financier du projet, le reste étant financé par des subventions.

TRAVAILLER AVEC UN ARCHITECTE PAYSAGISTE ET UN ÉCOLOGUE

Le choix des aménagements du projet et de la gestion de l'espace se base sur l'inventaire réalisé par un écologue. Son diagnostic écologique met en évidence les espèces présentes sur le site. L'entreprise paysagiste [SOLVEG](#) élabore ensuite un plan de gestion différencié conciliant les fonctions écologiques des milieux. La maîtrise d'œuvre et la conception du plan d'aménagement, ainsi que le suivi des travaux sont assurés par l'entreprise [Zénobia](#). Ce travail conjoint permet de réaliser un aménagement reposant sur le génie écologique et l'éco-paysagisme avec notamment des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature.

AMÉNAGER PLUSIEURS ESPACES

Les travaux d'aménagement commencent en mars 2022. Le choix des matériaux et le recyclage des déchets s'inscrivent dans une démarche environnementale vertueuse. Les [différentes zones sont conservées et valorisées](#) : le bois conserve son caractère sauvage tout en disposant de nouveaux refuges pour la faune tels que des nichoirs. Afin d'améliorer l'infiltration des eaux pluviales et de retenir une partie de l'eau, des aménagements sont réalisés : des bassins tampons, mares et noues voient le jour afin de permettre à l'eau de s'infiltrer progressivement et d'être retenue dans ces espaces. Les espaces enherbés sont transformés en différents milieux : espaces d'éco-pâturage, prés fleuris, tandis que devant la mairie, un verger conservatoire contenant des variétés normandes est planté.

DÉBUTER LES ANIMATIONS

L'entreprise de paysagisme et la commune lancent rapidement un certain nombre d'animations avec pour objectif de mettre en avant la richesse des milieux auprès des habitants de façon pédagogique et ludique. Plusieurs classes des écoles à proximité prennent part à des éco-animations, à la fenaison et à la tonte des moutons. Des panneaux d'information pédagogiques sur les différents milieux et les espèces qu'ils contiennent sont installés pour sensibiliser le public. En début d'année 2023, une aire de jeux inclusive et une cabane sont implantées sur le site. La commune a mis en place une programmation d'animations et d'événements culturels diversifiée (concerts, pièces de théâtre, etc.) afin de faire de cet espace bien plus qu'un simple lieu de passage. L'objectif est d'en faire un véritable lieu de vie et de rassemblement pour les habitants et d'attirer un public plus large, extérieur à la commune.

INAUGURER LE SITE ET RÉALISER LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Après une inauguration du parc en juin 2023, les habitants s'approprient le site, devenu un lieu de promenade et de découverte très prisé dans les alentours. Finalement, le site permet à la fois de stocker du CO₂ grâce à ses puits de carbone (végétation, etc.). Il est aussi un lieu de refuge lors des fortes chaleurs, grâce à la végétation qu'il contient.

Le [suivi de la biodiversité](#) par l'écologue révèle la présence d'espèces telles que des grenouilles vertes, des têtards ou encore des crapauds épineux qui n'étaient pas présents avant la création des mares. Les prairies fleuries voient le retour de nombreux insectes et oiseaux au sein des nichoirs et autres aménagements qui leur ont été dédiés. Par ailleurs, la commune choisit de conserver la gestion du parc, plutôt que de la laisser à l'intercommunalité, afin de favoriser la diminution de l'entretien mécanique intensif pour favoriser la biodiversité.

LES LEVIERS

- Un montage financier permettant à la commune d'obtenir des fonds grâce à des subventions couvrant 65 % du coût total de l'opération (35 % de reste à charge pour la commune).
- Une bonne entente entre les acteurs avec une volonté politique forte d'un côté et des entreprises dynamiques et à l'écoute des élus de l'autre, facilitant la mise en place d'un projet ambitieux et assurant sa pérennité (suivi, gestion, etc.).
- L'étude de l'aménagement par un écologue avant le lancement du chantier.
- Un enthousiasme de la part de la plupart des habitants à l'idée que cet espace délaissé soit aménagé. Une prise en compte de leurs besoins a été gage d'une plus grande acceptabilité.

“ Cet espace montre que les chantiers paysagers peuvent mettre la biodiversité au centre de leur projet tout en améliorant la qualité paysagère.

5 RAISONS POUR AGIR

1. ADAPTER le site au risque d'inondation
2. PRÉSERVER la biodiversité et la continuité écologique
3. RENATURER un espace dégradé et stérile
4. GÉRER les flux hydrauliques par l'infiltration et les zones humides
5. OFFRIR un nouvel espace plus attractif pour les habitants

VALORISER L'EXISTANT

Afin d'éviter l'export des éléments naturels présents sur le parc vers des sites d'enfouissement, le chantier les a valorisés. Le site a subi un modelage paysager. Ainsi, lorsque les mares ont été creusées, les terres ont été réemployées afin de réparer la digue, tandis que le nettoyage des sous-bois a permis d'utiliser le bois restant pour les cheminements internes sous forme de copeaux. Il a également été valorisé pour réaliser une haie sèche et constituer un abri pour la faune. Les essences utilisées pour la végétation ont été achetées dans des pépinières normandes pour la plupart.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

- ▶ La commune de Louvigny pour la maîtrise d'ouvrage.
- ▶ L'entreprise paysagiste SOLVEG pour l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion.
- ▶ Le CAUE a assisté la commune pour un appui technique.
- ▶ Le syndicat de lutte contre les inondations a fourni les données sur la gestion des eaux.
- ▶ Le plan de gestion a été élaboré grâce au rapport produit par l'écologue Pierre Dufresne permettant la réalisation d'un inventaire faune flore de la zone concernée par les futurs aménagements.
- ▶ L'atelier de paysagisme et d'urbanisme ZENOBIA pour l'élaboration du plan d'aménagement.

Plus de 250 arbres et arbustes ont été plantés en verger et en bosquets.



FINANCEMENTS

Coût total de l'aménagement : 283 501 € HT

- ▶ Département du Calvados (44 %)
- ▶ Commune de Louvigny (35 %)
- ▶ Fonds LEADER (18 %)
- ▶ Mécénat de la Caisse d'Épargne (3 %)

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Concilier les différents usages du parc par les habitants tout en conservant l'esprit de "réserve de nature". L'information peut notamment servir à communiquer auprès des usagers l'importance de la préservation de la biodiversité et inviter à faire attention à leurs comportements au sein du parc (chiens en liberté, détérioration de certains espaces, etc).
- ▶ Être vigilant par rapport aux espèces présentes et à leur fragilité face au contact avec des humains. La manipulation des amphibiens présents dans la mare par les enfants peut nuire à la préservation de l'espèce.
- ▶ Anticiper les conflits d'usage notamment des ressources communes lors de la récolte des fruits du verger communal.
- ▶ Anticiper les coûts liés à la gestion quotidienne du site, notamment avec les salariés de la commune, sans trop se réfréner pour pouvoir révéler tout le potentiel écologique du site.
- ▶ Anticiper les coûts liés notamment aux installations (ici les jeux inclusifs au coût élevé) qui peuvent faire grimper le budget.

CONTACTS

Anne-Marie Lamy

Adjointe au maire en charge de la transition écologique et du cadre de vie - Commune de Louvigny
Tél. : 06 88 55 52 70 - anne-marie.lamy@orange.fr

Stanislas de Mézerac

Gérant de l'entreprise SOLVEG
Tél. : 02 31 90 06 92 - Solveg@solveg.org

Zénobia

Tél. : 02 31 24 69 04 - atelier@zenobia.fr

PERSPECTIVES

D'autres projets sont envisagés, tel que l'implantation d'un rucher pédagogique sur le site pour compléter les différents espaces déjà présents. Alors que les démarches ont déjà commencé, l'enjeu est d'assurer la sécurité des habitants qui souhaiteraient voir les ruches par l'installation d'enclos avec des vitres. Cependant, la classification du site en espace naturel sensible ne permet pas de faire d'installation fixe. La commune doit encore réfléchir à la manière dont elle souhaite mettre en place les ruchers, tout en respectant le cadre réglementaire.

ILS LE FONT AUSSI

La communauté d'agglomération Seine-Eure s'est lancée dans la restauration d'une zone humide de 50 hectares située dans le périmètre de protection du captage d'eau potable pour protéger la ressource en eau. Le projet a nécessité l'acquisition foncière et a été l'occasion de restaurer les milieux grâce à la diversification des habitats. Cet espace est également un lieu pédagogique visant à sensibiliser ses usagers.

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable ANBDD, août 2024

Rédaction : Audrey HARDY ; Jarno DEGUY (ANBDD)

Remerciements : Anne-Marie LAMY (commune de Louvigny) et Stanislas DE MÉZERAC (SOLVEG)

Crédits photos : Anne-Marie LAMY (commune de Louvigny) ; Guillaume SALAGNAC (ANBDD)

ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe, 76100 ROUEN - www.anbdd.fr

Contact Adaptation au changement climatique : Jarno DEGUY - jarno.deguy@anbdd.fr - Tél. : 02 31 06 96 99

Contact Retours d'expériences : Catherine LARINIER - catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 06 40 73 97 40